

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Nadin, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Delas à Mme Durruty ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Bisaura à M. Causse ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subvention.

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %) :

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
Ligue contre le Cancer	8, rue Albert 1er	7 331,48	1 252,81	24 750
Copropriété (M. Garmendia)	78, rue Maubec	7 438,85	2 889,96	5 280
Copropriété (M. Mauhorat)	37, rue Victor Hugo	1 260,99	315,25	9 900
Copropriété (Nicolas Gestion)	23, rue Vieille-Boucherie	28 489,22	5 225,88	19 800
Copropriété (Pitoun Gestion)	2, rue Orbe/52, rue Victor Hugo	630 389,93	34 099,87	*30 590

* **Montant retenu**

Travaux devant être commencés avant le 1er Août 2007

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	MONTANT SUBVENTION
Mme J. GRENILLON <i>"L'oasis de l'artisanat"</i>	1, place Pasteur	complément	42,15
M. Stéphane FROMENT <i>Atelier Floral "Tout Vert"</i>	2, rue du 49ème	4 153,01	500,00
Mme Bénédicte LARRE <i>AREAS Assurances</i>	5, rue du 49ème	1 174,47	587,23
Mme Anne-Marie DILOY <i>Boutique "Nahia"</i>	11, rue de la Salie	complément	211,53
Mme Fanny CROSA <i>"Fanny Coiffure"</i>	20, avenue Foch	752,28	376,14
M. OTEIZA <i>"Boutique Pierre Oteiza"</i>	70, rue d'Espagne	1 376,06	500,00
Mme Françoise MARDELLE <i>"Mille et 1 délices"</i>	10, rue Jules Labat	795,34	397,67
Mme GARICOITZ <i>"Hall de la Blouse"</i>	37, rue d'Espagne	765,28	383,64

Mme Véronique MIMRAN <i>"HumaniThé"</i>	30, rue Poissonnerie	990,29	495,14
Mme Johanna SICART <i>"Ama Violette"</i>	19, rue Bourgneuf	986,70	493,35
Mme ETCHEBARNE <i>"Café du Musée"</i>	25, rue Frédéric Bastiat	1 242,64	500,00
M. NENTWIG Sarl HOLLISTICA <i>Salon de Coiffure "Camille Albane"</i>	22, rue Thiers	1 016,60	500,00
M. TORTAJADA Laurent <i>"World Burger"</i>	2, rue Pannecau	425,00	212,50
M. Jean BONHOMME <i>« La Crêpegouloise »</i>	9, rue Marengo	996,34	498,17
Mme Corinne MONTAGNE <i>Magasin "Tutti Gusti"</i>	22, rue Port-Neuf	753,48	376,74
Mme ETCHEVERRY/M. CLAVIER Sarl KANAYE Bar <i>"Le Dixie"</i>	52, rue Bourgneuf	920,92	460,46

Le montant total des subventions pour cette séance est de **46 808,62 €** induisant un montant total de travaux de 691 258,88 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.